

Francia – Forschungen zur westeuropäischen Geschichte

Bd. 36

2009

Michael Jucker, Le butin de guerre au Moyen Âge.

Aspects symboliques et économiques

DOI: 10.11588/fr.2009.0.44917

---

#### Copyright

Das Digitalisat wird Ihnen von perspectivia.net, der Online-Publikationsplattform der Stiftung Deutsche Geisteswissenschaftliche Institute im Ausland (DGIA), zur Verfügung gestellt. Bitte beachten Sie, dass das Digitalisat urheberrechtlich geschützt ist. Erlaubt ist aber das Lesen, das Ausdrucken des Textes, das Herunterladen, das Speichern der Daten auf einem eigenen Datenträger soweit die vorgenannten Handlungen ausschließlich zu privaten und nicht-kommerziellen Zwecken erfolgen. Eine darüber hinausgehende unerlaubte Verwendung, Reproduktion oder Weitergabe einzelner Inhalte oder Bilder können sowohl zivil- als auch strafrechtlich verfolgt werden.

MICHAEL JUCKER

## LE BUTIN DE GUERRE AU MOYEN ÂGE

Aspects symboliques et économiques<sup>1</sup>

### Le pillage hier et aujourd'hui

On se demande quelquefois, en visitant les musées d'aujourd'hui, d'où viennent tous les objets qui s'y trouvent. Songeons, par exemple, aux momies égyptiennes du British Museum. Beaucoup de ces objets que nous admirons, et qu'il nous arrive de prendre pour des biens culturels proprement européens, sont des prises de guerre, arrivées dans nos musées par des voies plus ou moins détournées. Une partie d'entre eux proviennent de vols ou de pillages, et la question de leur propriété n'a pas encore été éclaircie. Notre culture s'est si bien approprié ces objets que, souvent, ils ne sont plus perçus comme des biens étrangers ou volés<sup>2</sup>. On trouve des objets volés dans des espaces publics, comme les chevaux du palais des Doges à Venise, qui sont arrivés en Europe occidentale après le sac de Constantinople, en 1204, avec bien d'autres œuvres d'art, reliques et objets de culte byzantins<sup>3</sup>. Des obélisques égyptiens ornent presque toutes les grandes métropoles d'Europe. On ne compte pas, dans les musées suisses, les armures, les hallebardes et les canons empoussiérés qui fascinent ou font sourire le visiteur, et qui sont eux aussi d'anciens butins de guerre. Tous ces objets volés, qu'ils proviennent de contrées proches ou lointaines, ont une histoire, ils ont laissé dans l'espace et dans le temps des traces qui ont été jusqu'ici peu étudiées. Les actes de pillages, eux aussi, racontent une histoire et donnent lieu à des discours et à des récits toujours nouveaux. Il en est des conflits contemporains comme des guerres du Moyen Âge.

Encore que, en Irak, les objets volés suivent plutôt le chemin inverse: là, ce sont les musées et les sites archéologiques qui sont pillés. Le Musée national irakien a, dit-on, été vidé de son contenu, perdant ainsi sa fonction de lieu de mémoire<sup>4</sup>. Les vestiges

1 Cet article fait partie d'un projet d'habilitation. Je remercie surtout Beate Fricke (Vienne/San Francisco), Valentin Groebner (Lucerne), Michael Kempe (St-Gall), Peter Niederhäuser (Winterthour), Christoph F. Weber (Brunswick).

2 Voir l'accord du 27 avril 2006 mettant définitivement fin à un litige sur les biens culturels entre St-Gall et Zurich qui remonte à 1712 (<http://www.edi.admin.ch/aktuell/00705/00724/index.html?lang=fr&msg-id=4853>).

3 Michael JACOFF, *The Horses of San Marco and the Quadriga of the Lord*, Princeton 1993; Joachim POESCHKE, *Architekturästhetik und Spolienintegration im 13. Jahrhundert*, dans: Id. (dir.), *Antike Spolien in der Architektur des Mittelalters und der Renaissance*, Munich 1996, p. 225–241; voir aussi Arnold ESCH, Martin WALRAFF (dir.), *Wiederverwendung von Antike im Mittelalter*, Berlin 2001.

4 Pour les conflits modernes, voir Halvor MEHLUM, Karl Ove MOENE, Ragnar TORVI, *Plunder and Protection Inc.*, dans: *Journal of Peace Research* 39/4 (2002), p. 447–459.

des anciennes cités sumériennes sont très vite tombés entre les mains de bandes de pillards bien organisées. La télévision allemande a immédiatement comparé ces pillages à ceux commis jadis par les Mongols. John Russell, archéologue au Massachusetts College of Art de Boston, qui a passé neuf mois comme conseiller culturel en Irak, n'a pas hésité à parler de »pertes culturelles sans précédent dans l'histoire humaine«<sup>5</sup>. Si l'on songe aux pillages bien plus sauvages et plus radicaux qu'ont subis Rome et, en 1204, Constantinople, ce point de vue peut paraître exagéré, mais les propos alarmés des archéologues et les événements en Irak montrent bien toute la complexité de cette question, qui comporte des aspects à la fois historiques, économiques, symboliques et identitaires. De tout temps, le butin a joué un rôle important dans les guerres et dans l'économie de guerre. Les pillages ont toujours donné lieu à des transferts culturels et à des scènes d'horreur. Des objets »sacrés« ont été transformés en de simples biens matériels n'ayant d'autre valeur qu'économique. Des objets ont été déplacés d'un lieu à un autre, leur signification s'est transformée, passant de la sphère du sacré à celle du commerce, puis à celle du symbole – symbole d'un passé anéanti ou symbole de pouvoir<sup>6</sup>.

Nous allons considérer la question du pillage et du butin de guerre dans ses aspects économiques et dans ses aspects symboliques. Nous nous intéresserons moins aux chemins parcourus par les biens culturels depuis les champs de bataille jusque dans les musées, qu'aux significations du pillage dans le contexte de l'économie de guerre au Moyen Âge. Nous concentrerons notre attention sur les derniers siècles du Moyen Âge, dans une aire géographique couvrant la Confédération suisse, la Bourgogne et les pays du Rhin Supérieur. Pour illustrer nos propos, nous avons choisi trois conflits militaires survenus au XV<sup>e</sup> siècle. Au cours des décennies 1430 et 1440, l'Alsace, la Lorraine et la région du Rhin Supérieur sont ravagées par des pillages de grande ampleur. Derrière ces pillages qui touchent surtout la population civile: les Armagnacs, également appelés »Écorcheurs« en raison de leur cruauté. Ces bandes armées de mercenaires français et anglais, privés de travail par le traité d'Arras de 1435, pillaient soit pour leur propre compte, soit pour le dauphin. Après la conquête du camp de Charles le Téméraire entre 1476 et 1477, les Confédérés se retrouvent confrontés au problème d'un butin de guerre acquis de manière déloyale et à la question

- 5 »Tausende Plünderer machten sich derzeit über die Überreste einstiger Siedlungen aus der Zeit der Sumerer und Babylonier her. Die alte sumerische Metropole Isin sei komplett zerstört«, berichtet Sommerfeld, der sich vor Ort selbst umgesehen hat. Was er im Südirak gesehen habe, halte er für eine »Kulturzerstörung von der Kategorie des Mongolensturms.« Source: <http://www.tagesschau.de/aktuell/meldungen/0,1185,OID3440690,00.html> (14.07.2004). Sommerfeld est professeur de l'Orientalisme à Marbourg en Allemagne.
- 6 Cf. pour le haut Moyen Âge, Malte PRIETZEL, *Kriegführung im Mittelalter. Handlungen, Erinnerungen, Bedeutungen*, Paderborn, Munich, Vienne, Zurich 2006 (*Krieg in der Geschichte*, 32), p. 109–118; Timothy REUTER, *Plunder and Tribute in the Carolingian Empire*, dans: *Transactions of the Royal Historical Society*, 5<sup>th</sup> series, 35 (1985), p. 75–94; Myriam CZOCK, *Wo gesündigt wird, kann der Sieg nicht gewonnen werden. Plünderung von Kirchen im Krieg in den Werken Gregors von Tours (538–594)*, dans: Bodo GUNDELACH, Ralf MOLKENTHIN (dir.), *Blicke auf das Mittelalter. Aspekte von Lebenswelt, Herrschaft, Religion und Rezeption. Festschrift für Hanna Vollrath zum 65ten Geburtstag*, Herne 2004 (*Studien zur Geschichte des Mittelalters*, 2), p. 13–23; Heather Suzanne BARKLEY, *Exchange and ritualized violence: Cattle raiding and the spoils of battle in early Celtic and Anglo-Saxon literature*, Yale 1995.

du devenir de ces pièces de butin. Alors qu'ils s'emparent du camp du duc de Bourgogne lors de la bataille de Grandson, le 1<sup>er</sup> mars 1476, les Confédérés y trouvent un immense trésor de pièces religieuses et laïques, notamment une énorme quantité de reliques que Charles avait emportées avec lui au combat. Les contrôles sur les biens conquis échappent rapidement aux dirigeants des troupes confédérées. Seule une maigre partie sera équitablement distribuée; la grande majorité sera détruite, refondue ou emportée illégalement. En 1477, Charles le Téméraire trouve la mort sur le champ de bataille, à Nancy. Les Confédérés, René de Lorraine et leurs alliés scellent le destin du duché de Bourgogne. Nous évoquerons enfin la guerre de Souabe, survenue en 1499. De nombreux saccages, commis par les deux camps, se produisent régulièrement dans la zone frontalière entre la Confédération et la région de Souabe, notamment à Blumenfeld, une localité de la ville de Tengen (en Allemagne), située dans le Bibertal, à la limite occidentale du Hegau, et qui fut prise, pillée et incendiée par les Confédérés en cette même année<sup>7</sup>.

Nous n'allons pas suivre ces conflits de manière chronologique; notre article entend plutôt se pencher sur diverses thématiques liées à ces faits, qui peuvent être considérés comme absolument typiques pour la période du bas Moyen Âge, où les contrôles étatiques n'en étaient encore qu'à leurs balbutiements. Les sources disponibles, si elles offrent parfois une perspective réduite, sont toutes remarquables, ce qui s'explique par la signification historique de ces conflits au regard de l'histoire de la Confédération et des régions environnantes. L'amélioration des sources écrites des villes survenue dans la période du bas Moyen Âge nous offre, en plus des chroniques, une vision plus pointue sur les actes dont nous disposons encore aujourd'hui. L'avancée de la scripturalité donne naissance à de nouveaux systèmes de description et de rapports sur les situations de conflits, notamment en ce qui concerne les protocoles d'enquête et la liste des butins emportés. Ces protocoles réalisés auprès d'une partie de la population civile touchée par les pillages, et la consignation économique des gains et des pertes nous permettent de porter un regard microhistorique sur les retombées socio-économiques de la guerre.

De nombreux aspects du pillage ne peuvent être étudiés ici: nous ne pouvons ainsi approfondir la question, essentielle, de la prise d'otages en termes d'économie de guerre. Ce domaine de recherche a notamment été marqué, ces dernières années, par les admirables contributions de Philippe Contamine et de Claude Gauvard, entre autres chercheurs, sur la guerre de Cent Ans<sup>8</sup>. En ce qui concerne la prise d'otages dans l'espace méditerranéen au début des Temps modernes, soulignons notamment les travaux de Wolfgang Kaiser<sup>9</sup>. De la même manière, nous ne pouvons ici dévelop-

7 Voir l'article électronique sur [www.hls.ch](http://www.hls.ch).

8 Sur la guerre de Cent Ans, voir surtout Philippe CONTAMINE, *La guerre et l'État monarchique dans la France de la fin du Moyen Âge*, dans: Werner RÖSENER (dir.), *Staat und Krieg vom Mittelalter bis zur Moderne*, Göttingen 2000, p. 64–81; ID., *Guerre, État et société à la fin du Moyen Âge. Études sur les armées du roi de France. 1337–1494*, Paris, La Haye 1972; Maurice KEEN, *Chivalry*, New Haven 1984; ID., *The Laws of War in Late Medieval England*, Londres, Toronto 1965 (Studies in Political History); Malcolm G. A. VALE, *War and Chivalry. Warfare and Aristocratic Culture in England, France and Burgundy at the End of the Middle Ages*, Londres 1981; Anne CURRY (dir.), *The Battle of Agincourt. Sources and Interpretations*, Woodbridge 2000 (Warfare in History).

9 Wolfgang KAISER (dir.), *Le Commerce des captifs. Le rôle des intermédiaires dans l'échange et le*

per la thématique des femmes en tant que victimes de guerre, qui, si elle n'est pas centrale à notre étude, est évidemment liée aux conséquences des pillages<sup>10</sup>. Enfin, nous ne pouvons nous pencher sur la question de la criminalisation des soldats pillards et des maraudeurs civils en temps de guerre. Les recherches de Claude Gauvard et, plus récemment, de Valérie Toureille représentent une approche importante et pilote par leur étude différenciée des châtiments et des grâces accordés aux coupables, hommes comme femmes, en temps de paix et de guerre au Moyen Âge<sup>11</sup>. Pour le thème qui nous occupe, soulignons que cette importante direction de recherche renforce un regard de plus en plus critique sur le degré de véracité qui doit être accordé aux témoignages et aux protocoles d'enquête dont nous disposons.

Notre recherche s'y rattache, mais vise également à étudier de près le champ de tension entre rentabilité et symbolique du pillage. Nous examinerons en particulier la question du réinvestissement des biens pillés dans la guerre. Nous verrons que les pillages s'opéraient souvent dans une zone un peu floue, semi-légale, et que la frontière entre ce qui tenait du pillage pur et simple et ce qui tenait de l'investissement individuel et collectif dans la guerre, était mouvante<sup>12</sup>. Nous nous intéresserons d'une part à la question des gains matériels, individuels ou collectifs, que procurait le pillage, d'autre part aux objets pillés en eux-mêmes, qui, outre leur forte valeur économique, ont une valeur historique, une valeur de symbole, une valeur d'identité et de mémoire. Cette richesse de sens fait que les prises de butin ont toujours été vécues comme quelque chose d'extraordinaire et ont donné lieu, sur le plan symbolique, à

rachat des prisonniers en Méditerranée, XV<sup>e</sup>-XVIII<sup>e</sup> s., Rome 2008; ID., Vérifier les histoires, localiser les personnes: l'identification des captifs des États Pontificaux (XVI<sup>e</sup>-XVII<sup>e</sup> s.), dans: Claudia MOATTI, ID. (dir.), Gens de passage en Méditerranée, de l'Antiquité à l'Époque moderne. Procédures de contrôle et d'identification, Paris 2007, p. 369-386; pour les otages voir aussi Rémy AMBÜHL, A fair share of profits? The ransoms of Agincourt (1415), dans: Nottingham Medieval Studies 50 (2006), p. 129-150; Martin KINTZINGER, Geisel und Gefangene im Mittelalter. Zur Entwicklung eines politischen Instrumentes, dans: Andreas GESTRICH, Gerhard HIRSCHFELD, Holger SONNABEND (dir.), Ausweisung und Deportation. Formen der Zwangsmigration in der Geschichte, Stuttgart 1995 (Stuttgarter Beiträge zur Historischen Migrationsforschung, 2), p. 41-59; Hannelore ZUG TUCCI, Kriegsgefangenschaft im Mittelalter. Probleme und erste Forschungsergebnisse, dans: Hans-Henning KORTÜM (dir.), Krieg im Mittelalter, Berlin 2001; voir aussi la littérature citée ci-dessous.

- 10 Voir Gabriela SIGNORI, Frauen, Kinder, Greise und Tyrannen. Geschlecht und Krieg in der Bilderwelt des späten Mittelalters, dans: Klaus SCHREINER, EAD. (dir.), Bilder, Texte, Rituale. Wirklichkeitsbezug und Wirklichkeitskonstruktion politisch-rechtlicher Kommunikationsmedien in Stadt- und Adelsgesellschaften des späten Mittelalters (Zeitschrift für Historische Forschung. Beiheft, 24), Berlin 2000, p. 139-164; Martin CLAUS, Aujourd'hui toutes les guerres sont contre les povres gens. Gewalt gegen Nichtkombattanten als Mittel der Kriegführung im Hundertjährigen Krieg, dans: Saeculum 57/1 (2006), p. 77-99.
- 11 Claude GAUWARD, Violence et ordre public au Moyen Âge, Paris 2005; EAD., Résistants et collaborateurs pendant la guerre de Cent Ans: Le témoignage des lettres de rémission, dans: La France anglaise au Moyen Âge. Actes du 111<sup>e</sup> congrès national des sociétés savantes, Paris 1988, p. 123-138; EAD., »De grace especial«. Crime, État et société en France à la fin du Moyen Âge, Paris 1991; Valérie TOUREILLE, Vol et brigandage au Moyen Âge, Paris 2006, notamment p. 77.
- 12 Cf. PRIETZEL, Kriegführung (voir n. 6), qui n'applique cela qu'aux guerres du Moyen Âge. Les conflits en Irak, en Afghanistan et ailleurs montrent cependant que ces phénomènes apparaissent également dans les conflits d'aujourd'hui. Voir pour les conflits modernes, Herfried MÜNKLER, Die neuen Kriege, Reinbek 2007, notamment p. 159-173.

des discours toujours nouveaux<sup>13</sup>. D'où la complexité des rapports entre la valeur économique et la valeur symbolique du butin de guerre. Quelles significations les contemporains attribuaient-ils à leurs pillages et à leurs prises de butin en termes économiques, en termes éthiques, en termes de puissance politique? Quels systèmes de valeurs, quels discours symboliques construisaient-ils autour du phénomène du pillage de guerre? À ces questions il ne sera pas donné de réponse définitive. Nous nous proposons seulement de faire un tour d'horizon et d'étudier à titre d'exemple quelques cas concrets. Comme il s'agit d'un domaine de l'histoire culturelle qui n'a pas encore été exploré systématiquement, il n'est pas question non plus de faire ici une synthèse des travaux existants et des recherches limitées. Enfin, notre exposé sera nécessairement réduit: la question des formes de droit, par exemple, ne pourra malheureusement être que peu discutée<sup>14</sup>.

L'article traitera donc d'abord des aspects économiques du pillage, que nous examinerons tant sur le plan collectif, macrohistorique, que sur le plan microhistorique. Nous traiterons ensuite des dommages économiques que les pillages ont infligés aux populations civiles à l'époque des incursions des Armagnacs, dans les années 1430–1440, en Alsace et en Franche-Comté. Enfin, dans une troisième partie, nous verrons les rapports ambivalents qui ont pu exister entre l'économique et le symbolique dans les pillages et les prises de butin de la guerre de Bourgogne en 1477. Si nous avons choisi de séparer si nettement l'aspect économique et l'aspect symbolique du butin de guerre, et de n'aborder ce dernier aspect qu'à la fin de l'article, c'est bien plus pour des raisons de clarté que pour des raisons historiques, car les choses n'étaient évidemment pas aussi tranchées aux yeux des contemporains. Nous montrerons que des chiffres qui, au premier abord, nous apparaissent comme des données purement économiques, peuvent, après une analyse précise des discours qui les accompagnent, revêtir aussi bien une valeur symbolique. Inversement, des objets auxquels s'attache d'abord un sens symbolique peuvent laisser très vite apparaître leur face économique. Nous emploierons le mot »pillage« dans le sens où l'em-

- 13 Pour des aspects symboliques, Gerd ALTHOFF, Zur Bedeutung symbolischer Kommunikation für das Verständnis des Mittelalters, dans: *Frühmittelalterliche Studien* 31 (1997), p. 370–389; ID., Die Macht der Rituale. Symbolik und Herrschaft im Mittelalter, Darmstadt 2003; ID., Christiane WITTHÖFT (dir.), Les services symboliques entre dignité et contrainte, dans: *Annales* 58 (2003), p. 1293–1318; Barbara STOLLBERG-RILINGER, Thomas WELLER (dir.), Wertekonflikte – Deutungskonflikte, Münster 2007 (Symbolische Kommunikation und gesellschaftliche Wertesysteme. Schriftenreihe des SFB 496, 16); Rudolf SCHLÖGL, Bernd GIESEN et al. (dir.), Die Wirklichkeit der Symbole. Grundlagen der Kommunikation in historischen und gegenwärtigen Gesellschaften, Constance 2004; Jörg GEGNAGEL, Monika HORSTMANN, Gerald SCHWEDLER (dir.), Prozessionen, Wallfahrten, Aufmärsche. Bewegung zwischen Religion und Politik in Europa und Asien seit dem Mittelalter, Cologne, Weimar, Vienne 2008 (Menschen und Kulturen. Beihefte zum Saeculum, 4). Voir aussi ci-dessous n. 77, 79 et 71.
- 14 Pour des aspects du droit, voir Michael JUCKER, Die Norm der Gewaltbilder: Zur Darstellbarkeit von Opfern und Tätern kriegerischer Gewaltexzesse in Bilderchroniken des Spätmittelalters, dans: Birgit EMICH, Gabriela SIGNORI, Kriegs/Bilder. Krieg und Gewalt in der Bilderwelt des Mittelalter und der Frühen Neuzeit, Berlin 2009 (Zeitschrift für Historische Forschung. Beiheft, 42), p. 121–153. Voir aussi pour des aspects juridiques en général, Gerd SCHWERHOFF, Andreas BLAUERT (dir.), Kriminalitätsgeschichte. Beiträge zur Sozial- und Kulturgeschichte der Vor- und Moderne, Constance 2000 (Konflikte und Kultur, 1). Cf. aussi GAUVARD, »De grace especial« (voir n. 11).

ployaient les contemporains, sens qui inclut les vols de biens, d'animaux et de personnes mais aussi les violences et destructions volontaires ou involontaires qui les accompagnaient dans la guerre. Ces questions ont été peu étudiées jusqu'ici. L'usage qui était fait du butin de guerre n'est pas fonction seulement de la nature matérielle des objets pillés, mais des significations que leur attribuaient les contemporains: telle est ma thèse fondamentale.

Mais survolons d'abord très brièvement la question des normes et des formes de droit. Le terme de pillage tel que nous l'entendons ici se réfère au sens qu'il avait au Moyen Âge, à savoir le vol de biens, d'animaux et de personnes, les violences exercées pour leur obtention ainsi que les modes de destruction délibérés ou involontaires exercés en période de guerre et de conflit. Il est important de noter que le pillage de guerre dont il est ici question diffère, sur le plan juridique, du pillage de biens privés en temps de paix<sup>15</sup>. Il n'y a pas d'interdiction générale du pillage avant la Convention de la Haye de 1907. Mais, depuis l'Antiquité, on a toujours cherché à limiter le pillage et la violence infligée aux non-combattants. La réglementation du pillage et des violences faites aux populations civiles était étroitement liée à l'idée qu'on se faisait de la guerre juste et de la guerre injuste. Elle concernait aussi bien le *ius ad bellum* que le *ius in bello*<sup>16</sup>. Dans les guerres justes, le pillage était autorisé, dans les guerres injustes, il ne l'était pas. Le droit romain introduit la notion de *praeda bellica*, droit de butin en vertu duquel le vaincu perd tout droit sur ses propriétés. Cela signifie enfin que le vainqueur dispose d'un droit absolu sur les biens du vaincu. La manière dont ils sont ensuite redistribués est encore une autre question, liée à la situation politique. Nous évoquerons ce point plus tard. Il n'existait pas de droit de restitution, à savoir un droit de réparation par le retour des biens pillés.

Il est certain que la diffusion des valeurs chrétiennes en Europe a fait que des dispositions ont été prises pour protéger les non-combattants – en particulier les femmes et les membres du clergé –, pour protéger aussi les récoltes et les biens de l'Église. Les formes de violence extrême contre la population civile ou contre l'Église sont sanctionnées jusqu'à l'excès pour des raisons religieuses, comme contraires à l'ordre voulu par Dieu. Parmi ces actes considérés comme sacrilèges envers le corps du Christ, on trouve ainsi la profanation de bâtiments d'église, de biens d'église, de

15 Voir aussi TOUREILLE, Vol (voir n. 11), notamment p. 9–56.

16 Cf. Frédéric-Henri COMTESSE, Marode, Plünderung und Kriegsraub nach schweizerischem Militärstrafrecht, Heidelberg 1938, p. 5–25; Hannes HARTUNG, Kunstraub in Krieg und Verfolgung: die Restitution der Beute- und Raubkunst im Kollisions- und Völkerrecht, thèse de doctorat, univ. de Zurich 2004. Pour le monde arabe, cf. l'étude fondamentale de Avinoam SHALEM, The Fall of al-Mada'in: Some Literary References Concerning Sasanian Spoils of War in Mediaeval Islamic Treasuries, dans: Iran 32 (1994), p. 77–81; pour une vue d'ensemble, voir Volker SCHMIDTCHEN, Ius in bello und militärischer Alltag. Rechtliche Regelungen in Kriegsordnungen des 14. bis 16. Jahrhunderts, dans: Horst BRUNNER (dir.), Der Krieg im Mittelalter und in der Frühen Neuzeit: Gründe, Begründungen, Bilder, Bräuche, Recht, Wiesbaden 1999, p. 25–56; Karl-Heinz ZIEGLER, Zum ›gerechten Krieg‹ im späteren Mittelalter und in der Frühen Neuzeit. Vom Decretum Gratiani bis zu Hugo Grotius, dans: Zeitschrift der Savigny-Stiftung für Rechtsgeschichte. Rom. Abt. 122 (2005), p. 177–194; Klaus FITSCHEN, Gerechter Krieg? Stellungnahmen zur Anwendung militärischer Gewalt in der Geschichte des Christentums, dans: Wolfgang RATZMANN (dir.), Religion, Christentum, Gewalt. Einblicke und Perspektiven, Leipzig 2004, p. 99–119.

biens sacrés ou encore toute violence exercée à l'encontre de membres de l'Église. La protection des femmes dérive, elle, de la peur de perdre la protection accordée par la mère de Dieu. De manière générale, on note une protection accrue des non-combattants. Au cours du XV<sup>e</sup> siècle, c'est pourtant essentiellement des considérations pragmatiques et économiques, moins que théologiques, qui conduisent à la protection des domaines, des villages ou des personnes. Elle permettait ainsi de réduire la mise à feu des champs de céréales ou la destruction des moulins<sup>17</sup>. Il était également interdit d'emporter les victuailles tombées dans l'escarcelle des vainqueurs. Il semble cependant évident que cette mesure économique servait avant tout à assurer la subsistance de ses propres combattants<sup>18</sup>.

Par ailleurs, on assiste à une réglementation grandissante des pillages spontanés qui n'entrent pas dans le cadre planifié d'une offensive de guerre. Il reste toutefois difficile d'établir une frontière claire entre pillages spontanés et saccages militaires organisés, que ce soit sur le plan moral ou juridique. De tout temps, des actions imprévues et non autorisées, même excessives, se voient justifiées a posteriori ou en tout cas tolérées. Dans les guerres du Moyen Âge, elles sont moins l'exception que la règle<sup>19</sup>. Et ce n'est pas un hasard si ces efforts de moralisation de la guerre et de canalisation de la violence ont coïncidé avec l'époque de la guerre de Cent Ans, époque où la violence guerrière s'exacerbe et où les facteurs économiques commencent à peser sur la conduite de la guerre. Si la standardisation grandissante des pillages ne conduit pas, dans l'ensemble du bas Moyen Âge, à moins de prises de butin ou à moins d'excès de guerre spontanés, les discours moralisateurs et juridiques sur le pillage imprègnent néanmoins la perception des pillards et des adversaires aussi bien que leur représentation, dans le langage comme dans les images. Ainsi, les chroniques de la noblesse du Moyen Âge ne montrent aucune image de chevaliers en train de piller des chrétiens. À l'inverse, les villes illustraient fréquemment leurs chroniques de scènes de pillage. Cette différence indique des perceptions toujours plus divergentes, que j'ai évoquées ailleurs<sup>20</sup>. D'une manière générale, la perception de la violence se modifie au cours du bas Moyen Âge et se rattache à des stéréotypes et à de nouvelles formes de distinction, déjà évoqués, notamment par Daniel Baraz, dans un autre contexte<sup>21</sup>.

### Le butin et l'économie de guerre

Guerre et économie sont liées: c'est particulièrement évident lorsqu'on étudie de près le phénomène du pillage dans les guerres médiévales. Le proverbe selon lequel «la guerre nourrit la guerre» valait déjà à cette époque. Sans butin, pas de guerre, sans guerre, pas de butin! Tel est l'un des mécanismes fondamentaux des guerres pré-

17 Par exemple à Berne en 1444; voir COMTESSE, Marode (voir n. 16), p 11–13; en Italie: Hans Conrad PEYER, *Zur Getreidepolitik oberitalienischer Städte im 13. Jahrhundert*, Vienne 1950 (Veröffentlichungen des Instituts für Österreichische Geschichtsforschung, 12), notamment p. 24–25, 36–37, 58–59.

18 COMTESSE, Marode, p 12.

19 Ibid.; avec une position diverse: CLAUSS, *Aujourd'hui toutes les guerres* (voir n. 10).

20 JUCKER, *Gewaltbilder* (voir n. 14).

21 Daniel BARAZ, *Medieval Cruelty. Changing Perceptions, Late Antiquity to the Early Modern Period*, Ithaca, Londres 2003, p. 123–142.

modernes. La subsistance collective et individuelle de la troupe, l'approvisionnement en vivres et en armes, étaient assurés souvent par des prises de butin, en partie organisées, en partie spontanées. Ainsi le pillage contribuait dans une mesure importante à perpétuer la guerre. Les armes et les équipements pris sur le champ de bataille étaient immédiatement redistribués aux combattants. Ce phénomène circulaire de réinvestissement du butin dans la guerre s'observe depuis l'Antiquité<sup>22</sup>. Parmi les nombreux aspects économiques du pillage et de l'économie de guerre, on peut dégager trois catégories de problèmes. D'abord, l'accumulation *collective* de richesses par la guerre et par le pillage – c'est l'aspect qui a surtout intéressé jusqu'ici les historiens de l'économie. Ensuite, les possibilités d'enrichissement *individuel* qu'offraient les actes de pillage. Enfin, troisième aspect dont l'importance est énorme, les conséquences économiques des pillages et des destructions infligées à l'ennemi, qu'on peut décrire et étudier, par exemple, dans la perspective de la victime. Voyons ces trois aspects d'un peu plus près.

L'accumulation collective de richesses dans les guerres de la fin du Moyen Âge a été assez peu étudiée. Les historiens se sont intéressés surtout aux aspects macroéconomiques du mercenariat<sup>23</sup>. Rappelons, pour l'Europe du XVI<sup>e</sup> siècle, les travaux fondamentaux de Fritz Redlich, qui a montré, dans deux importants volumes d'histoire économique et sociale, qu'il y a eu dans l'Allemagne de cette époque de véritables entrepreneurs militaires dont les affaires étaient organisées selon des méthodes capitalistes avant la lettre<sup>24</sup>. Fritz Redlich est aussi l'auteur de la seule monographie qui ait été consacrée au pillage à l'Époque moderne, mais cet ouvrage – *De praeda militari* – reste très général; il néglige l'aspect économique de l'accumulation collective de butin et ignore presque tout ce qui est antérieur à 1500<sup>25</sup>. Pour la France et l'Angleterre, Philippe Contamine a établi les chiffres fondamentaux pour la fin du Moyen Âge<sup>26</sup>. Mais nous ne disposons pas encore de données suffisantes et statistiquement comparables pour pouvoir nous faire une idée précise des phénomènes d'enrichissement par la guerre et par le pillage dans le contexte européen à cette époque. Les travaux sur la question sont si rares, les sources ont été si peu exploitées que nous n'avons pas même des données générales sur les dépenses de guerre et sur les revenus de la guerre, encore moins sur la part collective des revenus du pillage. Il serait intéressant aussi de savoir dans quelle mesure les produits du pillage étaient réinvestis dans la guerre. La connaissance de ces mécanismes de réinvestissement permettrait de mesurer le rôle économique que jouait le pillage dans les guerres de la

22 Pour l'Antiquité, cf. Martin ZIMMERMANN, *Antike Kriege zwischen privaten Kriegsherren und staatlichem Monopol auf Kriegsführung*, dans: Dieter LANGEWIESCHE (dir.), *Kriegstypologien* (sous presse).

23 Voir Norbert FURRER, Lucienne HUBLER, Marianne STUBENVOLL, Danièle TOSATO-RIGO (dir.), *Gente ferocissima. Mercenariat et société en Suisse (XV<sup>e</sup>–XIX<sup>e</sup> s.)*. Solddienst und Gesellschaft in der Schweiz (15.–19. Jahrhundert). Festschrift für Alain Dubois, Zurich 1997.

24 Fritz REDLICH, *The German military enterpriser and his work force. A study in European economic and social history*, 2 vol., Wiesbaden 1965; ID., *De Praeda Militari. Looting and Booty 1500–1815*, Wiesbaden 1956.

25 Ibid.

26 Nous devons une étude fondamentale sur ce sujet à Philippe CONTAMINE, *La Guerre au Moyen Âge*, 5<sup>e</sup> éd., Paris 1999 (Nouvelle Clio, 24), pour les dépenses p. 192–207.

fin du Moyen Âge. Alors, seulement, nous aurions les moyens de remettre en question les modèles d'explications psychologiques selon lesquels certains peuples auraient été particulièrement assoiffés de butin.

Un bon exemple de ces explications psychologisantes nous est fourni par les Confédérés. Ceux-ci ont longtemps été considérés par les historiens – mais déjà par les princes et par les chroniqueurs du Moyen Âge – comme des brutes particulièrement avides de butin. Cette représentation – véritable lieu commun, qu'on retrouve en partie dans le discours sur les barbares – nous semble d'autant plus réductrice qu'elle s'applique aux seuls mercenaires confédérés<sup>27</sup>. On ne peut certes pas exclure entièrement qu'il y ait eu un lien direct entre l'attrait du butin et le service militaire étranger, mais ce qui vaut pour les Confédérés vaut alors aussi pour les mercenaires souabes ou italiens, et pour bien d'autres mercenaires d'origine paysanne ou urbaine, et pour les chevaliers mercenaires<sup>28</sup>.

Pourquoi, alors, pillait-on? Le ravitaillement en vivres était certainement mal organisé dans les guerres du Moyen Âge, voire pas organisé du tout, et l'approvisionnement des troupes se faisait dans une large mesure aux dépens des populations civiles. On peut supposer que la part collective du butin qui était réinjectée dans la guerre sous forme de vivres et d'argent était relativement importante. Il faut hélas se contenter de suppositions, les chiffres faisant défaut, malgré la monétarisation croissante de la guerre à cette époque<sup>29</sup>. William Caferro a établi, pour les villes de l'Italie du Nord, en particulier pour Sienne, des données économiques qui permettent d'évaluer les dépenses de guerre de ces collectivités. Ces chiffres montrent que les compagnies de pillards et les condottieres représentaient alors une menace autant qu'un potentiel militaire<sup>30</sup>. Le tribut à payer pour un pacte de non-agression constituait pour ces villes une lourde charge. Combien ces villes récupéraient-elles par la revente de biens pillés, quand elles faisaient elles-mêmes appel à des condottieres pour mener leurs guerres? Nous ne le savons pas vraiment, malgré l'abondance de la documentation dans ces régions. Le mercenariat a généré des flux d'argent et de biens matériels issus du pillage vers de nombreuses régions d'Europe. Il n'est pas douteux qu'au XV<sup>e</sup> et au XVI<sup>e</sup> siècle

27 JUCKER, Norm (voir n. 14), p. 129–133, 140–149; pour des discours antibarbares, cf. Caspar HIRSCHI, *Wettkampf der Nationen. Konstruktion einer deutschen Ehrgemeinschaft an der Wende vom Mittelalter zur Neuzeit*, Göttingen 2005, notamment p. 244–246.

28 Stephan SELZER, *Deutsche Söldner im Italien des Trecento*, Stuttgart 2001 (Bibliothek des Deutschen Historischen Instituts in Rom, 98); pour la France, voir Brian G. H. DITCHAM, *Mutton Guzzlers and Wine Bags. Foreign Soldiers and Native Reactions in Fifteenth-Century France*, dans: Christopher ALLMAND (dir.), *Power, Culture, and Religion in France, c. 1350–c. 1550*, Woodbridge 1989, p. 1–13.

29 CONTAMINE, *Guerre* (voir n. 26), notamment p. 175–296; Id., *The Growth of State Control. Practices of War, 1300–1800: Ransom and Booty*, dans: Id. (dir.), *War and Competition between States*, Oxford 2000, p. 163–193; cf. aussi N. A. R. WRIGHT, «Pillagers» and «Brigands» in the Hundred Years War, dans: *Journal of Medieval History* 9 (1983), p. 15–24; pour la Confédération et les cantons, voir Hermann ROMER, *Herrschaft, Reislauf und Verbotspolitik: Beobachtungen zum rechtlichen Alltag der Zürcher Solddienstbekämpfung im 16. Jahrhundert*, Zurich 1995 (Zürcher Studien zur Rechtsgeschichte, 28).

30 William CAFERRRO, *Italy and the Companies of Adventure in the Fourteenth Century*, dans: *The Historian* 58 (1996), p. 794–810; Id., *Mercenaries and Military Expenditure: The Costs of Undeclared Warfare in Fourteenth Century Siena*, dans: *The Journal of European Economic History* 23/2 (1994), p. 219–247.

le mercenariat ait fait apparaître, par exemple dans la Confédération suisse, des marchés où s'échangeaient des hommes, des armes et du butin de guerre. Le mercenariat est resté jusque très avant dans l'Époque moderne la principale forme d'économie de guerre. On sait également que l'argent des mercenaires et des pensions qui y étaient liées était souvent considéré comme de l'argent souillé, qu'il était malsain et dangereux de recevoir. Au plan macroéconomique, l'ancienne Confédération a profité du développement du mercenariat et des traités qu'elle a conclus dès la fin du Moyen Âge avec ses puissants voisins, en particulier avec la France. Mais le service militaire étranger est devenu économiquement moins rentable après l'apparition des armées permanentes, et il a fini par disparaître. Il est peut-être vrai, du reste, que les Confédérés aient plus que d'autres profité des grandes guerres de la fin du Moyen Âge et de l'Époque moderne. Mais il ne semble pas légitime d'établir une relation directe – pour ainsi dire ethnico-nationale – entre la soif de butin et les seuls Confédérés<sup>31</sup>.

Les butins de guerre ont-ils été une source d'enrichissement individuel? Là encore, il est très difficile de le dire. Cette question, encore peu étudiée<sup>32</sup>, constitue l'un des aspects de mes travaux. Il est difficile de montrer l'existence d'un lien étroit entre le mercenariat et des situations économiques individuelles. Ce qui a poussé les Confédérés à partir à la guerre, c'est certainement la gêne matérielle, parfois l'appauvrissement de toute une région, mais c'est certainement aussi l'attrait de l'aventure, et, pour quelques-uns, le besoin de fuir les autorités de leur pays<sup>33</sup>. La modicité de la solde, la dureté de la vie militaire et la faim poussaient le simple soldat à recourir au pillage pour survivre. Si les chevaliers et les troupes de fantassins collectivement organisées pouvaient revendre avec profit leur butin – et souvent aussi des prisonniers ou des chevaux – à leurs précédents propriétaires, il était bien plus difficile au simple mercenaire de tirer profit de sa part de butin<sup>34</sup>.

Il faudrait étudier en détail ces situations microhistoriques et individuelles pour mieux comprendre les guerres de cette époque, dans lesquelles on discerne une véritable hiérarchie économique. Mais ces situations sont extrêmement difficiles à appréhender. En Italie, les mercenaires suisses bradaient sans doute une partie de leur butin sur le champ de bataille, vendaient le reste à Milan à des trafiquants spécialisés, se faisant ainsi un peu d'argent que, peut-être, ils perdaient ensuite au jeu. L'historien italien Aldo Settia a montré récemment que, dans les guerres que se livraient les républiques urbaines de l'Italie du Nord, les armées attiraient derrière elles une foule de trafiquants, d'orfèvres, de receleurs<sup>35</sup>. Une bonne partie du butin de guerre restait donc dans le pays. Mais qui pillait quoi? à qui et à quelles fins? que ramenait-on

31 Walter SCHAUFELBERGER, *Der alte Schweizer und sein Krieg*, Zurich 1952, p. 166; cf. Florens DEUHLER, *Die Burgunderbeute. Inventar der Beutestücke aus den Schlachten von Grandson, Murten und Nancy 1476/1477*, Berne 1963, p. 6, qui adopte la position de Schaufelberger. Pour les autres positions voir ci-dessus n. 28.

32 Pour la Catalogne, cf. Roger SABLONIER, *Krieg und Kriegertum in der Crònica des Ramon Muntaner. Eine Studie zum spätmittelalterlichen Kriegswesen aufgrund katalanischer Quellen*, Berne, Francfort/M. 1971.

33 ESCH, WALRAFF, *Wiederverwendung* (voir n. 3).

34 Cf. SCHAUFELBERGER, *Alte Schweizer* (voir n. 31), p. 176, ainsi que notre développement suivant.

35 Aldo SETTIA, *Rapine, assedi, battaglia. La guerra nel medioevo*, Rome, Bari 2002, p. 57.

individuellement avec soi au pays? Il est bien difficile de s'en faire une idée précise<sup>36</sup>. L'historien est déjà heureux quand il tombe sur des sources qui lui parlent du pillage »individuel«. Quand, par exemple, un chevalier de haut rang ou un chef de guerre raconte sa vie de pillard. Mais de telles sources sont rares. On connaît les récits du catalan Ramón Murtañer, qui s'enorgueillit du butin qu'il a fait avec ses troupes en Méditerranée orientale<sup>37</sup>. Ces récits de pillages se nourrissent d'un idéal d'honneur, d'une forme d'orgueil chevaleresque, et d'une bonne dose de vantardise<sup>38</sup>. Loin d'être le reflet exact d'une vérité économique, ces récits servent à manifester la valeur personnelle de leur auteur. Une autre famille de sources réside, pour l'historien, dans les archives des tribunaux, qui avaient parfois à juger d'actes de pillage illégaux, par exemple des pillages commis après un traité de paix ou pendant des pourparlers de paix<sup>39</sup>.

Il est arrivé, surtout après des actes de pillage importants, qu'on dresse des inventaires ou des listes de butin, avec les noms des pillards qui avaient agi illégalement. Lorsqu'on étudie ces listes, par exemple celle qui a été établie en 1477 à Lucerne après la victoire des Confédérés sur Charles le Téméraire, on constate que les possibilités d'enrichissement individuel, même avec un butin de cette importance, étaient minimes. Quelle qu'ait pu être la magnificence des trésors du camp de Grandson, le simple combattant n'en a individuellement pas retiré grand-chose. Sachant que chaque homme de guerre devait investir d'abord dans son équipement et dans son armement personnel, on devine que, pour beaucoup, l'aventure a dû se solder par des pertes. Sur la liste de butin lucernoise, on lit, pour un dénommé Bernhart Scherer, la mention: *n'a rien*. L'homme n'avait rien à apporter au butin commun<sup>40</sup>. Il ne pouvait donc espérer aucune compensation financière de la part de ses chefs. D'autres n'ont pas eu plus de chance, ainsi le soldat Albin von Silinen, qui apporte, lui, une pique, une bouteille et un manteau, mais qui a perdu dans la bataille son couteau, d'une valeur d'un florin et demi, sa selle, qu'il estime à trois florins, et un licol de dix schillings<sup>41</sup>. Albin von Silinen a soin de faire inscrire tous ces objets, et signale que son cheval a été blessé au combat. À côté de ces malchanceux, il y avait certes des combattants plus habiles, qui s'esquivaient après la bataille et qui savaient ne pas se faire prendre. On connaît le cas d'un certain Frilin, ou Fridolin, Runtschau, qui avant le combat ne possédait rien, et qu'on retrouve après avec un cheval chargé de soie, d'or et d'argent, qu'il déclare être son bien<sup>42</sup>.

Sans doute des affaires particulièrement lucratives pouvaient être faites avec des prises d'otages, des vols de bétail ou des vols de chevaux. Ces derniers, comme les otages, étaient négociés après la bataille, et souvent rachetés par leurs anciens propriétaires. La guerre était aussi une occasion d'enrichissement personnel pour les

36 Les croisades sont mieux documentées; voir Christoph AUFFARTH, *Heilsame Gewalt? Darstellung, Begründung und Kritik der Gewalt in den Kreuzzügen*, dans: Manuel BRAUN, Cornelia HERBERICHS (dir.), *Gewalt im Mittelalter. Realitäten – Imaginationen*, Munich 2005, p. 251–272.

37 SABLONIER, *Krieg und Kriegertum* (voir n. 32), p. 86–94.

38 PRIETZEL, *Kriegführung* (voir n. 6), p. 114–115.

39 DEUCHLER, *Burgunderbeute* (voir n. 31); TOUREILLE, *Vol* (voir n. 11).

40 DEUCHLER, *Burgunderbeute*, p. 78.

41 *Ibid.*, p. 80–81.

42 *Ibid.*, p. 29.

orfèvres et les marchands, qui profitaient souvent de l'ignorance des hommes de guerre, à qui ils rachetaient à vil prix les objets ravis sur le champ de bataille<sup>43</sup>. De manière générale, on peut retenir que même les grandes expéditions militaires ne rapportaient rien, ou presque rien, au simple soldat. Mais les témoignages personnels des mercenaires, les *Hausbücher*, les sources judiciaires, et surtout la correspondance privée des soldats, attendent encore d'être systématiquement exploités<sup>44</sup>. Il est possible que ces documents nous amènent au moins à relativiser cette conclusion provisoire.

Le troisième aspect, celui des dommages économiques causés par les pillages, est plus facile à appréhender, grâce aux jugements des tribunaux<sup>45</sup>. Il faut naturellement distinguer ici les dommages économiques directs causés par les vols et les pillages, et les dommages indirects qui les accompagnaient: incendies, mises à sac, destructions volontaires de bâtiments ou de récoltes, bref, tout ce qu'on appellerait aujourd'hui des dommages collatéraux<sup>46</sup>. Au Moyen Âge, on appelait pillage l'ensemble de ces phénomènes, vols de biens, enlèvements de personnes et destructions volontaires. Il est par conséquent difficile d'établir des données économiques précises. Il y a cependant des cas où les documents nous renseignent assez clairement pour qu'on puisse se faire une idée des dommages causés. Par exemple, dans la guerre dite des Armagnacs, en pays du Rhin Supérieur et de Bourgogne. Après le passage des troupes en Franche-Comté et en Alsace, il a été demandé aux habitants de déclarer tout ce que les mercenaires français leur avaient pris et d'en indiquer la valeur<sup>47</sup>. Voici les voix des habitants: Comme beaucoup d'autres, Jehan Jaquot, bourgeois de la ville de Luxeuil, a déclaré sous serment, le 4 novembre 1444, avoir logé en sa maison, dans le faubourg de Chasne, des mercenaires du dauphin qui se sont ensuite livrés à des rapines. Ils lui ont pris, entre autres, deux lits, deux chaises, quatre draps, deux pots, trois marmites, et bien d'autres choses, pour une valeur totale de 40 francs, sans compter le logement

43 Ibid., p. 29–30; pour les exemples italiens, cf. SETTIA, *Rapine* (voir n. 35), p. 57.

44 Voir pour les victimes civiles et les sources de la vie quotidienne de guerre, Gabriel ZEILINGER, *Lebensformen im Krieg. Eine Alltags- und Erfahrungsgeschichte des süddeutschen Städtekrieges 1449/50*, Stuttgart 2007 (Vierteljahreshefte für Sozial- und Wirtschaftsgeschichte. Beiheft, 198).

45 Le sujet n'est quasiment pas étudié: Dieter HECKMANN, *Wirtschaftliche Auswirkungen des Armagnakenkrieges von 1444 bis 1445 auf die Deutschordensballeien Lothringen und Elsaß-Burgund*, dans: *Zeitschrift für die Geschichte des Oberrheins* 140 (Neue Folge, 101) (1992), p. 101–125.

46 Rolf SPRANDEL, *Legitimation und Delegitimation hangreiflicher Gewaltanwendung in Chroniken des spätmittelalterlichen Deutschland*, dans: Günther MENSCHING, *Gewalt und ihre Legitimation im Mittelalter*, Symposium des Philosophischen Seminars der Universität Hannover ..., Würzburg 2002 (Contradictio. Studien zur Philosophie und ihrer Geschichte, 1), p. 184–203. Sur le pillage vis-à-vis de non-combattants, cf. *ibid.*, p. 190, 197–198, 202.

47 Pour les événements historiques, voir Heinrich WITTE, *Die Armagnaken im Elsass: 1439–1445*, Strasbourg 1889 (Beiträge zur Landes- und Volkskunde von Elsass-Lothringen und den angrenzenden Gebieten, 11); Philippe MIEG, *Les destinées de Mulhouse au lendemain de la guerre des Armagnacs et les origines de son alliance avec les Suisses (1445–1465)*, dans: *Bulletin du Musée Historique de Mulhouse* 79 (1971), p. 57–164; Harry GERBER, *Frankfurt am M. und der Reichskrieg gegen die Armagnaken*, dans: *Archiv für Frankfurts Geschichte und Kunst* (1933), p. 49–79; Ernst WÜLCKER (éd.), *Urkunden und Schreiben betreffend den Zug der Armagnaken (1439–1444)*, Francfort/M. 1873 (Mittheilungen aus dem Frankfurter Stadt-Archive).

accordé et l'usage extraordinaire qui a été fait de son hospitalité<sup>48</sup>. Un certain Girart Salnot, autre bourgeois de Luxeuil, annonce que les Armagnacs lui ont brûlé plusieurs tables, bancs et autres ustensiles de son auberge, et qu'ils lui ont volé douze »chemises« et autant de »petits draps«<sup>49</sup>. La plupart des bourgeois de Luxeuil ont déclaré des dommages d'une valeur de trois à huit francs, généralement des meubles qui ont été brûlés. Un dénommé Demoingin Blondel, forgeron et maréchal-ferrant, s'est fait voler son cheval, qu'il a pu racheter pour huit gros. Les Armagnacs lui ont pris aussi une grande quantité de charbon, seize fers à cheval, un marteau et divers outils. Nicole Bolz, de Saint-Sauveur, déclare que ses hôtes, qui s'étaient d'abord montrés paisibles, lui ont volé 400 gerbes de seigle, avant de mettre le feu à un banc et à plusieurs meubles; les dommages s'élèvent pour elle à neuf francs. Vuillelotte Gussenay, du même lieu, s'est fait voler une jument, un poulain, quatre cochons et un seau en cuivre. Elle aussi a subi des destructions de mobilier<sup>50</sup>. Johann Morel, également de Saint-Sauveur, s'est fait voler des grains et de la farine, et les Armagnacs lui ont pris un oreiller, dont ils ont répandu le contenu sur la chaussée<sup>51</sup>.

Les déclarations des habitants de cette région donnent, à première vue, une idée assez précise de ce que les gens possédaient et des pertes matérielles qu'ils ont subies. On s'étonne du nombre de lits et d'oreillers volés ou détruits, et plus encore de la quantité de mobilier brûlé. Ce qui n'a pas pu être emporté a manifestement été volontairement saccagé. Il nous semble cependant que ces données matérielles sont à considérer avec prudence. Elles nous renseignent davantage, sans doute, sur l'opportunisme des habitants interrogés que sur les dommages réellement subis. Dans le bourg de Villers<sup>52</sup>, près de Luxeuil, les documents font état du vol d'un grand nombre de bœufs, ce qui laisse supposer que la région comptait beaucoup d'éleveurs de gros bétail, alors que non loin de là, à Bois, aucun vol de bovin n'est signalé. N'y avait-il donc pas de bœufs à Bois? Ou bien les pillards pratiquaient-ils une bien improbable division du travail? Pas de vol de bétail non plus, ou presque, dans le bourg voisin de Baudoncourt<sup>53</sup>. Que l'on considère les choses du côté des paysans ou du côté des pillards, ces chiffres n'ont guère de sens. On a peine à croire qu'il y ait eu plus de cent bœufs dans un village et aucun dans le village voisin. On ne peut guère imaginer non plus que, en un temps de famine et de péril militaire, un troupeau de bœufs aient fait route vers un marché de la région et qu'il soit tombé par hasard entre les mains des mercenaires. Ces documents en disent davantage, nous semble-t-il, sur les inimitiés locales, sur les méthodes d'enquête de l'époque, sur la cautèle paysanne, que sur l'ennemi qui est passé par là et sur le butin qu'il a emporté. Ils nous renseignent sur les pratiques locales de collecte d'informations, et surtout, ils nous apprennent que chaque fois qu'un paysan s'est fait voler un bœuf, son voisin a nécessairement subi le

48 Alexandre TUETÉY (dir.), *Les Écorcheurs sous Charles VII. Épisodes de l'histoire militaire de la France au XV<sup>e</sup> siècle d'après des documents inédits*, t. I, Montbéliard 1874, n° 75, p. 317, fol. 10.

49 Ibid., n° 75, p. 316.

50 Ibid., n° 75, p. 323, fol. 13/14.

51 Ibid., n° 75, p. 325, fol. 15; cf. aussi p. 328, fol. 16: *ung lit de plume et geter la plume au vent*, p. 335: *à Jaquot Turment en Bois les soldats ont despecié ung lit et gete la plume au vent*.

52 Ibid., n° 75, p. 333.

53 Ibid., n° 75, p. 340–345, fol. 26v.

même sort. Nous n'utiliserons donc certainement pas les chiffres de Luxeuil comme fondement d'un travail d'histoire économique. On peut d'ailleurs se demander quel usage les contemporains eux-mêmes ont fait de ces chiffres. Propagande? Quoi qu'il en soit, ces documents nous renseignent sur la perception que les contemporains avaient des dommages économiques liés aux pillages, et sur l'ampleur présumée des destructions.

Que nous disent-ils, ces documents, des pillards eux-mêmes? Les événements des années 1440 montrent clairement que les pillards se sont d'abord montrés pacifiques à l'égard de ceux qui les logeaient, mais qu'ils se sont ensuite emparés de ce qui pouvait être utile à leur expédition militaire. Le pillage a porté sur des biens qu'ils pouvaient réinvestir dans la guerre: des fers à cheval, des marteaux, ainsi que des gerbes de céréales, qui étaient facilement transportables et qu'ils pouvaient éventuellement revendre à des tiers. On s'explique plus difficilement, à première vue, les nombreux articles de literie qui ont été volés et dont les plumes ont été jetées au vent. L'explication, là encore, il faut la chercher, non pas dans d'improbables vieilles coutumes germaniques ou françaises, mais bien dans les dures réalités de l'économie de guerre: si les oreillers étaient vidés, c'est que leurs housses faisaient d'excellents sacs pour d'autres objets volés. Nous retrouvons d'ailleurs là le sens étymologique de l'expression «mettre à sac», «Sackmann machen», en allemand, ou «sacco», en italien. Le même raisonnement vaut sans doute pour les seaux, qui ont également été volés en grand nombre. Une autre catégorie de butin sont les chevaux, qui avaient pour les paysans comme pour les gens de guerre une valeur pratique et économique certaine. Animaux de trait, mais aussi de selle pour les paysans, les chevaux étaient pour les gens de guerre le bien par excellence à réinvestir dans les batailles. Il y avait pour eux plusieurs manières d'en faire bon usage, soit dans le train, soit comme chevaux de selle, soit en les échangeant, comme des prisonniers, contre rançon. Comme cela s'est passé dans le village de Bois, où Johann Guijehan s'est fait voler un cheval de cinq florins qu'il a pu récupérer ensuite contre le paiement d'une rançon<sup>54</sup>. Le rançonnement se pratiquait d'ailleurs aussi pour les bovins<sup>55</sup>.

Les hordes même les plus redoutées, comme celles des Armagnacs, n'étaient donc pas aussi désordonnées qu'on pourrait le croire. Il serait d'ailleurs intéressant de savoir comment se négociait le montant des rançons, qui, selon le témoignage des paysans, pouvait être très variable<sup>56</sup>. Nos sources, malheureusement, sont muettes sur ces tractations. Ce qu'elles nous montrent, en revanche, c'est que les conflits et les prises de butin obéissaient – comme les querelles de chevaliers – à certaines règles, et que ces règles étaient respectées même par des bandes de pillards qui avaient la réputation d'être particulièrement sauvages<sup>57</sup>. On observe d'autre part, chez les pillards, des comportements rationnels de réinvestissement dans la guerre. La nature des

54 Ibid., n° 75, p. 331, fol. 18, p. 332.

55 Ibid., n° 75, p. 333–335. Jaquot Baguet, *lui prindrent six buefz (sic) et les raicheta et rançonna d'eulx de la somme de six florins d'or ...*; p. 334: *Ung jeune buefz en valeur de deux frans ... un autre buef de xiiii gros*; p. 335: *trois buefz qu'il rançonna de leurs mains de la somme de trois florins d'or et ung gros*.

56 Pour d'autres exemples, cf. *ibid.*, p. 333–337.

57 Ibid., n° 75, p. 340–342.

objets volés et leur valeur marchande déterminaient l'utilisation qui en était faite: les chevaux et les hommes étaient traités autrement que le grain ou le mobilier. Seuls les premiers faisaient l'objet d'une demande de rançon. Aucune source ne mentionne des objets matériels ou des ustensiles domestiques ayant été rachetés par les paysans.

### Le butin de guerre entre le symbolique et l'économique

Nous proposons d'examiner plus en détail, et à l'aide de quelques exemples, la signification du butin de guerre – signification ambivalente, qui comporte des aspects symboliques et des aspects économiques. Nous nous intéresserons tout particulièrement aux rapports que les contemporains entretenaient avec les objets pillés, et aux significations qu'ils leur attribuaient. À cet égard, les drapeaux constituent d'intéressantes pièces de butin en ce sens que la fonction première de ces trophées est de célébrer et de rappeler la victoire sur l'ennemi<sup>58</sup>. À Florence, les drapeaux arrachés à l'ennemi ont été traînés dans la boue devant les murailles de la cité défaite<sup>59</sup>. Difficile d'imaginer meilleur symbole de l'humiliation infligée aux vaincus. En 1477, après leur victoire sur les Bourguignons, les Confédérés défilent triomphalement dans les rues de Bâle en exhibant les drapeaux enlevés à l'ennemi. Même spectacle dans les rues de Strasbourg après la victoire remportée devant Nancy<sup>60</sup>. Les Confédérés considéraient que les étendards, les drapeaux et autres bannières faisaient partie du butin commun<sup>61</sup>. Ces trophées n'étaient pas vendus ni réintégrés dans les circuits de l'économie de guerre. Ils finissaient dans un arsenal ou dans une église. L'usage voulait qu'on fasse don des bannières de guerre, des soieries et des vêtements à des abbayes ou à des églises, où ils avaient une fonction décorative ou commémorative<sup>62</sup>. Les signes de la victoire étaient ainsi offerts à tous les regards. Leur fonction sémantique était de rappeler la victoire sur l'ennemi. Pour cela, il fallait les exhiber et les mettre en scène publiquement afin de magnifier pleinement la victoire<sup>63</sup>. Les autorités confé-

58 Cf. PRIETZEL, *Kriegführung* (voir n. 6).

59 Richard C. TREXLER, *Public life in Renaissance Florence*, New York et al. 1980; pour la Confédération, cf. Regula SCHMID, *Die schweizerische Eidgenossenschaft. Ein Sonderfall gelungener politischer Integration?*, dans: Werner MALECZEK, (dir.), *Fragen der politischen Integration im mittelalterlichen Europa*, Ostfildern 2005 (Vorträge und Forschungen, 63), p. 413–448.

60 Voir Werner PARAVICINI, *Karl der Kühne. Das Ende des Hauses Burgund*, Göttingen, Zurich, Francfort/M. 1976, notamment p. 89–93; Karl BITTMANN, *Ludwig XI. und Karl der Kühne. Die Memoiren des Philippe de Commynes als historische Quelle*, t. II/1, Göttingen 1970, notamment p. 273–891; Petra EHM, *Burgund und das Reich. Spätmittelalterliche Außenpolitik am Beispiel der Regierung Karls des Kühnen (1465–1477)*, Munich 2002 (Pariser Historische Studien, 61); Richard VAUGHAN, *Charles the Bold*, Woodbridge 2002; Gerrit HIMMELSBACH, *Die Renaissance des Krieges. Kriegsmonographien und das Bild des Krieges in der spätmittelalterlichen Chronistik am Beispiel der Burgunderkriege*, Zurich 1999.

61 Pour les drapeaux, voir SCHMID, *Eidgenossenschaft* (voir n. 59); PRIETZEL, *Kriegführung* (voir n. 6), p. 205–236, 333–337; fondamental pour l'usage des drapeaux en période de paix: Christoph F. WEBER, *Formation of Identity and Appearance of North Italian Signorial Families in the Fourteenth Century*, dans: Cordelia BEATTIE, Anna MASLAKOVIC, Sarah JONES REES (dir.), *The Medieval Household in Christian Europe, c. 850–c. 1550: Managing Power, Wealth, and the Body*, Turnhout 2003 (International Medieval Research, 12), p. 53–77.

62 *Kronica von der loblichen Eydtgnoschaft, Jr herkomen und sust seltzam stritten und geschichten* de Petermann Etterlin, cité dans DEUCHLER, *Burgunderbeute* (voir n. 31), p. 19.

63 Pour la guerre de 1499, voir Werner MEYER, ›Der Stier von Ure treib ein grob gesang‹. Fahnen

dérales établirent une distinction entre les drapeaux pris au combat et ceux qui étaient trouvés au camp de l'ennemi: elles décidèrent que les premiers revenaient aux cantons, tandis que les seconds devaient rejoindre le butin commun pour y être triés et redistribués.

Les cantons rechignèrent à obtempérer, à en juger par les multiples injonctions que dut leur adresser la Diète. Ils avancèrent des arguments d'ordre symbolique: ils ne pouvaient pas, disaient-ils, rapporter à Lucerne des drapeaux qui avaient été bénits et qui étaient déjà accrochés dans les églises<sup>64</sup>. On voit ici que la bénédiction des drapeaux était apparemment un rituel obligé pour qu'ils revêtent leur valeur symbolique de trophée et d'emblème commémoratif. Les sortir des églises, cela aurait été les dépouiller de leur signification sacrée. Invoquer le caractère sacré des drapeaux n'était évidemment pour les cantons qu'un prétexte pour rester en possession de ces trophées, qui symbolisaient leur victoire et qui faisait désormais partie de leur capital culturel. Il faudra finalement que les autres parties belligérantes brandissent la menace de rétorsions économiques – les récalcitrants furent menacés de ne pas être associés aux bénéfices de la vente des autres pièces de butin – pour que tous les cantons finissent par rapporter les drapeaux à Lucerne en vue de leur redistribution<sup>65</sup>. Cet argument économique eut apparemment des effets assez rapides: la répartition des drapeaux sera définitivement réglée dès le 14 avril 1477. L'argument économique l'emporta donc sur toute autre considération, même pour ces objets qui étaient pourtant chargés d'une valeur à la fois symbolique et sacrée.

D'une manière générale, ces drapeaux n'avaient aucune valeur matérielle pour les soldats ni pour les chefs militaires. Pourtant il fallut une incitation financière pour obtenir leur restitution. Rapporter un drapeau donnait droit à une somme d'argent ou à une part du butin<sup>66</sup>. Cette vénalisation des symboles de guerre et l'intervention des autorités ne signifient cependant pas que la valeur symbolique attachée aux drapeaux avait complètement disparu. Bien plus tard, dans l'armée prussienne, la remise de trophées tels que des drapeaux était encore indemnisée par des récompenses d'ordre plutôt symbolique<sup>67</sup>. Le traitement des drapeaux pris à l'ennemi resta très longtemps chargé d'une dimension symbolique.

### Les objets sacrés

À la fin du Moyen Âge, le même pragmatisme s'applique aux objets sacrés. Les reliques, les récipients liturgiques ou les trésors d'église sont des pièces très prisées des pillards dès le haut Moyen Âge. Il est arrivé que des moines se laissent aller à piller des monastères<sup>68</sup>. Les Confédérés, bien sûr, n'étaient pas en reste. Ce n'est pas pour

und andere Feldzeichen in der spätmittelalterlichen Eidgenossenschaft, dans: Alfred HAVERKAMP, Elisabeth MÜLLER-LUCKNER, (dir.), *Information, Kommunikation und Selbstdarstellung*, Munich 1998 (Schriften des Historischen Kollegs, 40), p. 201–235.

64 DEUCHLER, *Burgunderbeute* (voir n. 31), p. 35–37.

65 *Ibid.*, p. 37.

66 REDLICH, *De Praeda* (voir n. 24), p. 13.

67 *Ibid.*, p. 13–14.

68 Patrick J. GEARY, *Furta Sacra. Thefts of Relics in the Central Middle Ages*, Princeton 1978; CZOCK, *Wo gesündigt wird* (voir n. 6).

rien que les Souabes les traitaient de »Kirchenfeger«, »nettoyeurs d'église«, expression qui n'a rien à voir avec la légendaire propreté helvétique, mais qui fait allusion au zèle que les Suisses mettaient à piller les lieux saints<sup>69</sup>.

En 1499, le sac de Blumenfeld, petite ville du sud de l'Allemagne, rapporte aux Confédérés l'équivalent de 10 000 florins, sans compter 1500 *malter* de blé. Un butin faramineux pour l'époque. Le légendaire ordre helvétique n'y résistera pas. Les mercenaires s'en repartent chez eux les poches pleines, n'ayant manifestement plus la tête à d'autres conquêtes. Mais cette expédition de pillage ne se limita pas à un exorbitant bénéfice économique. Les pillards ne s'intéressèrent pas seulement aux biens monnayables et à la nourriture. Ils repartirent de Blumenfeld avec de nombreux objets sacrés, y compris un âne des Rameaux, qu'ils firent défiler dans les rues de Schaffhouse<sup>70</sup>. La sacralité de l'âne des Rameaux fut ainsi pervertie en son contraire. Il ne s'agissait pas de symboliser l'entrée de Jésus dans Jérusalem, mais de mettre en scène la victoire de Blumenfeld et d'étaler au grand jour l'opprobre infligé aux vaincus. Certaines parties du butin, et cet âne en particulier, furent ainsi détournés de leur sens et utilisés comme des emblèmes de la victoire.

L'humiliation symbolique des vaincus par des actes iconoclastes – vols de reliques, profanations en tout genre – était pratique courante en temps de guerre. Ainsi, dans l'Ancienne guerre de Zurich en 1444, des cloches et des objets liturgiques sont dérobés, des tronc et des tabernacles mis en morceaux, des hosties jetées au sol. À Riferswil, des soldats revêtent des habits sacerdotaux et s'empiffrent d'hosties; l'église de Kilchberg est le théâtre d'une beuverie; des excréments sont laissés dans le chœur de l'église de Thalwil, et l'église de Kloten est utilisée comme écurie. Ces faits nous sont rapportés par Christian Sieber<sup>71</sup>. Les vols de reliques et d'objets liturgiques n'étaient toutefois pas seulement de nature symbolique. L'aspect économique pénétrait jusque dans cette sphère sacrée et y jouait bien souvent un rôle déterminant.

### Le partage du butin

Nous prendrons pour conclure un exemple tout à fait emblématique de cette ambivalence entre sphère sacrée et économie, et qui se rapporte une fois encore aux guerres de Bourgogne. En 1476, lorsque les Confédérés pénètrent dans le camp du Téméraire à Grandson, ils y trouvent 2000 tonneaux d'anchois<sup>72</sup>, des drapeaux, des tentes, des chevaux, des tapis, des pièces d'or, des bijoux, des personnages bizarres et des prostituées, mais aussi de nombreux objets liturgiques, des bibles et surtout des reliques, que le duc avait emportés avec lui<sup>73</sup>. Utilisés pour la messe, ces objets se trouvaient là

69 Peter NIEDERHÄUSER, *Der Kampf ums Überleben. Die Grafen von Sulz und der Klettgau um 1499* (en préparation). Je remercie l'auteur de m'avoir fait parvenir le manuscrit de son article.

70 Schaffhausen, Staatsarchiv, Korrespondenzen 1499, n° 160.

71 Christian SIEBER, *Der Vater tot, das Haus verbrannt. Der alte Zürichkrieg aus der Sicht der Opfer in Stadt und Landschaft Zürich*, dans: Peter NIEDERHÄUSER, ID. (dir.), *Ein ›Bruderkrieg‹ macht Geschichte. Neue Zugänge zum Alten Zürichkrieg*, Zurich 2006 (Mitteilungen der Antiquarischen Gesellschaft in Zürich, 73), p. 75. Pour une vue d'ensemble, cf. PRIETZEL, *Kriegführung* (voir n. 6), notamment p. 113–118; voir aussi pour les objets liturgiques CZOCK, *Wo gesündigt wird* (voir n. 6).

72 DEUHLER, *Burgunderbeute* (voir n. 31), p. 32.

73 Pour les pillages bernois, voir HIMMELSBACH, *Renaissance* (voir n. 60), p. 166–181.

vraisemblablement aussi parce qu'on leur prêtait le pouvoir de favoriser la victoire. Parmi ces objets sacrés se trouvaient, entre autres, un doigt de saint André, et de nombreux reliquaires richement décorés. Les Confédérés parurent embarrassés quant à l'attitude à adopter face à ce butin. Dans un premier temps, le caractère sacré des reliques, des chapelets et des récipients liturgiques n'est pas mis en question. Les objets ne sont pas souillés, ni détournés de leur usage; reste qu'on n'arrive pas à se mettre d'accord sur l'usage qu'il convient d'en faire. Alors les considérations économiques prennent vite le dessus: on dresse la liste du butin en fonction de la valeur vénale des objets, sans décider encore de leur sort<sup>74</sup>. Ce travail d'inventaire a certainement été confié à des spécialistes, car la valeur en or et en argent de chaque pièce a été estimée avec précision. Cet exemple montre quelle hâte on a eue à convertir en valeur économique ces objets sacrés. De plus, Berne était impatiente d'acheter les objets sacrés aux autres Confédérés, avant tout pour organiser un pèlerinage à Rome, et peut-être aussi un peu pour apaiser sa mauvaise conscience d'avoir remporté une victoire injuste. Les émissaires des cantons discutèrent à maintes reprises de ces propositions et d'autres solutions possibles. Pendant des années, le sort du butin resta incertain. Aucune solution acceptable ne paraissait devoir se dessiner. On était tantôt d'avis qu'il fallait vendre les pièces à Berne, tantôt d'avis qu'il fallait en faire don à l'abbaye d'Einsiedeln. L'abbaye de Wettingen fut elle aussi candidate à un don. Cela prouve que la valeur économique n'était pas tout – au fil des ans le prix des chapelets et des reliques baissa d'ailleurs considérablement –, et que le caractère sacré des objets restait important pour les abbayes. L'aspect politique était cependant toujours présent: un don à une abbaye eût été le parti le moins conflictuel, mais on ne put s'y résoudre. Ce n'est qu'en 1483, le 17 mars, que les émissaires envisagèrent de diviser le trésor en dix parts<sup>75</sup>. Une grand-messe fut chantée à la chapelle de Saint-Pierre, à Lucerne, et le partage se fit par tirage au sort sur l'autel de la chapelle, par la main innocente d'un garçon de six ans. Chaque canton délégua un prêtre et emporta solennellement sa part de butin. Les émissaires firent organiser dans les villes et dans les cantons des actions de grâce et des processions avec le butin sacré<sup>76</sup>.

L'exemple de ces objets, auxquels est conférée d'abord une signification sacrée, fait bien ressortir les déplacements et les glissements qui s'opèrent entre le champ symbolique et le champ économique. Quand Charles le Téméraire s'entoure de doigts

74 DEUHLER, *Burgunderbeute* (voir n. 31), p. 85, qui date la source du 15 mai 1476.

75 Zurich, Staatsarchiv, BVIII 81 fol. 65–65v (17 mars 1483). Seulement partiellement cité dans DEUHLER, *Burgunderbeute*, p. 40.

76 Zurich, Staatsarchiv, BVII 81 fol. 65; transcription par Michael Jucker: *Und als dann das selb heiltum, gross und würdig ist, und in dem / vergangenen krieges der allmächtig Gott uns allen vil glücks / und heils geben hatt, das selb angesehen und ouch die grossen / türre (sèchement ou hausse des prix) und rode, so jetz allenthalben sich fuert (lecture incertaine), hatt man allerley / davon gerett, ob man etwann einen gemeinen runtzgang, ald anders/ das Gott löblich wer, tuon wölte, und ist beslossen dz jederman / an sins ortt so bald dz heiltuom heimkumpt, es sye mit crutz-/gängen ald andern guotten werken, Gott zuo lob und dem / würdigen heiltum zuo eren etwaß guottes tuon und gott siner / gnad bitten sol.* Pour les processions, voir Gabriela SIGNORI, *Ritual und Ereignis. Die Straßburger Bittgänge zur Zeit der Burgunderkriege (1474–1477)*, dans: *Historische Zeitschrift* 264 (1997), p. 281–328. Pour Berne et les processions après le partage du butin, p. 314–316.

sacrés, de reliques et d'ostensoirs, c'est pour l'aura sacrée qu'on prête à ces objets. À défaut d'agir contre les ennemis à combattre, ils sont à tout le moins utilisés à la messe avant la bataille<sup>77</sup>. Une fois tombés dans les mains de l'ennemi, ils perdent leur caractère sacré, et cela pour plusieurs raisons. D'abord parce qu'ils sont alors séparés du contexte dans lequel ils remplissaient leur fonction sacrée, ensuite aussi, sans doute, parce que les soldats confédérés ne croyaient plus vraiment, à cette époque, à la vengeance de Dieu ni à celle de ses saints. Même si l'ordre divin était reconnu dans la guerre, on ne croyait plus, comme on le faisait au haut Moyen Âge, que le vol d'une relique était puni d'un châtement céleste<sup>78</sup>. Les objets sacrés étaient dérobés sans crainte et on en évaluait aussitôt la valeur vénale. Dans la liste d'objets établie immédiatement après la bataille de Grandson, les reliques ne sont pas répertoriées séparément en tant qu'objets sacrés, mais intégrées dans la liste selon leur valeur économique comme n'importe quelle autre pièce de butin. Les considérations économiques ont joué un rôle prépondérant dans les tractations politiques qui ont suivi. Les représentants des cantons eurent pour principal souci d'estimer le prix des objets et de trouver des acheteurs. Sans avoir perdu toute importance, l'aura de sacralité s'était fortement atténuée<sup>79</sup>.

Si la possibilité d'un don à l'abbaye d'Einsiedeln, longtemps dans l'air et discutée par les ambassadeurs suisses, finit par se concrétiser, on peut penser que c'est plutôt pour des raisons politiques: l'abbaye d'Einsiedeln était une place neutre, et l'on s'assurait ainsi que les puissances rivales, suisses ou étrangères, ne pourraient mettre la main sur ce trésor. D'un point de vue théologique ou sacré, le partage était la solution la plus horrible, mais du point de vue politique, c'était la plus élégante. Que le démembrement du trésor se soit fait selon un rituel ecclésiastique et que le partage ait eu lieu par tirage au sort sur un autel béni témoigne d'une volonté de redonner au butin son caractère sacré. Le but de ce cérémonial à forte charge symbolique et des processions qui suivirent était en effet de redonner aux reliques leur signification sacrée. Ce n'est qu'ainsi qu'elles retrouveraient leurs vertus dans les églises qui les abriteraient. Il fallait les débarrasser, par un cérémonial ritualisé, de l'enduit vénal dont elles avaient été un temps recouvertes<sup>80</sup>.

77 Pour le haut Moyen Âge, cf. Gerd ALTHOFF, »Besiegte finden selten oder nie Gnade«, und wie man aus dieser Not eine Tugend macht, dans: Steffen MARTIUS, Marina MÜNKLER, Werner RÖCKE (dir.), *Schlachtfelder. Codierung von Gewalt im medialen Wandel*, Berlin 2003, p. 131–145, notamment p. 143.

78 Voir aussi Oliver LANDOLT, »wider christenliche ordnung und kriegsbruch ...«. *Schwyzerische und eidgenössische Kriegsverbrechen im Spätmittelalter*, dans: Louis CARLEN (dir.), *Forschungen zur Rechtsarchäologie und Rechtlichen Volkskunde* 22 (2005), p. 91–121; Id., *Wider christenlich ordnung und kriegsbruch. Kriegsverbrechen in der spätmittelalterlichen Eidgenossenschaft*, dans: Christian HESSE, Beat IMMENHÄUSER et al. (dir.), *Personen der Geschichte – Geschichte der Personen. Studien zur Kreuzzugs-, Sozial- und Bildungsgeschichte. Festschrift für Rainer Christoph Schwinges zum 60. Geburtstag*, Bâle 2003, p. 83–100.

79 Pour les reliques de 1204 en Europe, cf. Gia TOUSSAINT, *Die Sichtbarkeit des Gebeins im Reliquiar – eine Folge der Plünderung Konstantinopels?*, dans: Bruno REUDENBACH, EAD. (dir.), *Reliquiare im Mittelalter*, Berlin 2003 (*Hamburger Forschungen zur Kunstgeschichte*, 5), p. 89–106.

80 Cf. Gerd ALTHOFF, *Die Macht der Rituale. Symbolik und Herrschaft im Mittelalter*, Darmstadt 2003; Barbara STOLLBERG-RILINGER, *Symbolische Kommunikation in der Vormoderne. Begrif-*

## Conclusion

Le produit des pillages est une importante composante de l'économie de guerre, mais en même temps les saccages évoquent toujours des visions d'horreur. C'est cette complexité qui fait que le butin est ce qu'il est – une source de besoins imaginaires et une notion mouvante: des objets à l'origine sacrés perdent ce caractère pour devenir une marchandise comme une autre. Des objets passent d'un lieu à un autre, les sémantiques se déplacent: de sacré, l'objet devient un signe d'enrichissement économique, puis un symbole de la perte de sens culturel, ou un symbole de puissance. Nous avons essayé ici de tirer quelques fils de l'écheveau et avons vu aussi comment ces fils s'entrecroisent.

Contrairement à d'autres développements historiques, les pillages ne sont pas survenus de manière systématique. Nous avons donc dû, par principe, faire un choix parmi les pillages pertinents sur le plan historique et retranscrits par diverses sources. L'étude des actes et des écrits administratifs montre que pour de nombreux soldats, la prise de butin ne s'avérait que très rarement financièrement fructueuse. Seuls des événements exceptionnels comme la victoire de Granson et le pillage du camp de Charles le Téméraire offrent un aperçu partiel sur les enrichissements financiers. Ce qui n'exclut absolument pas que quantité de butins de valeur, sous la forme d'argent, de bijoux, d'armes et autres, ait échappé à des contrôles qui n'étaient de toute façon pas très rigoureux. Cela devrait nous rendre attentif à ne pas considérer les enregistrements écrits comme la seule source valable. Le domaine des objets qui tombèrent en mains privées de manière non contrôlée n'est que peu documenté.

Quels que soient les conflits, tous les pillages avaient de lourdes conséquences sur la population civile. Même les bandes de mercenaires, qui amenaient de nouvelles formes de combat et ne se battaient plus d'homme à homme à la manière des chevaliers, dépendaient des pillages pour leur survie, et la population en souffrait. Mais les informations distillées par les protocoles d'enquête bourguignons après la défaite des Armagnacs indiquent également que les dommages économiques qui touchaient effectivement la population civile ne correspondaient pas forcément aux dommages enregistrés. Souvent, la tricherie était de mise. Des biens militaires dérobés se retrouvaient avec l'appellation d'objets sacrés, comme nous l'avons montré avec l'exemple des drapeaux. Par ailleurs, des objets sacrés étaient parfois dépréciés ou surévalués au cours du pillage et du partage des biens, et intégrés dans des processus économiques.

fe – Thesen – Forschungsperspektiven, dans: *Zeitschrift für Historische Forschung* 31 (2004), p. 489–527; pour Bâle, cf. Christoph F. WEBER, *Public Encounters between the City Council and the Episcopal Lord in Late Medieval Basel: Routine Jobs or Transitions in Symbolic Communication?*, dans: Jacoba VAN LEUVEN (dir.), *Symbolic Communication in Late Medieval Towns: Tradition, Innovation and Perception*, Louvain 2006 (*Mediaevalia Lovaniensia. Studia*, 37), p. 29–41; pour une vue d'ensemble, voir aussi Christoph DARTMANN, *Urkunde und Buch in der symbolischen Kommunikation mittelalterlicher Rechtsgemeinschaften und Herrschaftsverbände. Münsteraner Sonderforschungsbereich 496 ›Symbolische Kommunikation und gesellschaftliche Wertesysteme vom Mittelalter bis zur Französischen Revolution‹, Teilprojekt A1, Projektleitung: Prof. Dr. Hagen Keller*, dans: *Jahrbuch der historischen Forschung in der Bundesrepublik Deutschland. Berichtsjahr 2004*, Munich 2005, p. 41–51; avec une bibliographie fondamentale: Marco MOSTERT (dir.), *New Approaches to Medieval Communication*, Turnhout 1999 (*Utrecht Studies in Medieval Literacy*, 1), p. 15–37.

De manière générale, nous pouvons donc en déduire que quand nous nous penchons sur les temps passés, les représentations aujourd'hui très figées, pures et dures, d'éléments comme les catégories économiques et symboliques devraient plutôt être appréhendées de manière flexible et intrinsèquement liées. Une stricte séparation entre valeur symbolique et économique ne fait que peu de sens. Les valeurs de la société, qu'elles soient symboliques, économiques ou sacrées, ont d'abord été engendrées par des actes rituels, de nouveaux systèmes d'enregistrement par écrit et ce n'est qu'ainsi qu'elles ont d'abord pu être appréhendées.

Braquer un regard de chercheur en sciences culturelles ou d'historien en économie sur les formes et les manières d'appréhender les pièces de butin s'avère donc particulièrement fructueux, dans le sens où ce n'est qu'ainsi que peut se faire une véritable évaluation de la société. Les actes officiels et administratifs, les tableaux et les dessins, les chroniques et les discours renferment encore quantité d'informations sur la question du pillage et du butin de guerre, sans parler des éclairages surprenants que tous ces documents donnent sur la pratique de la guerre, sur les mentalités et sur les mœurs de la société médiévale. En plus des rapports actuels sur la problématique contemporaine du pillage de biens culturels, les recherches sur le pillage offrent un aperçu historique approfondi sur les formes de conflit et de violence prémodernes, sur les représentations de valeurs et de normes, profanes comme religieuses, ainsi que sur l'aspect symbolique de la communication et, enfin, sur les processus de redistribution des biens et les modes de fonctionnement du pouvoir.